

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 avril 2018**

Le dix-sept avril de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

**Etaient présents :** MM BOURGHELLE, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, HADJAB, LE MAREC, MAUBERT, PONCET, MMES BABIJ, BOITARD, FROISSART, LUSSON.

**Absents excusés :** M. MEURIER et Mme LESOBRE

M. HADJAB est élu secrétaire de séance.

**Objet, ILEP avenant n°7 :**

M. le maire expose :

Suite à une très faible fréquentation des enfants le mercredi entre 18H30 et 19H00, le maire propose en accord avec l'ILEP, de décider de fixer l'horaire de fermeture de l'ASLH le mercredi à 18H30 au retour des vacances d'hiver, il est donc convenu de modifier l'article n°1 de la convention d'affermage 2016-2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°7 avec l'ILEP.**

**Objet, Travaux passage surélevé devant l'école,**

Monsieur le maire expose :

La mairie avait lancé une consultation au dernier trimestre de l'année 2017 pour le remplacement du passage surélevé devant l'école,

**III – CANDIDATURES:** 3 candidats ont remis une offre :

COCHERY ILE DE France

Chemin du Parc

95 480 PIERRELAYE

DTP2I

Rue des Carreaux, ZA des Carreaux

95 640 MARINES

MEDINGER

Agence Oise Paris Nord

ZAC des Vallées

5, rue d'Amsterdam

60 110 AMBLAINVILLE

**III – ANALYSE DES OFFRES**

**a. Analyse des critères techniques**

L'ensemble des entreprises a répondu au cahier des charges mis à part l'entreprise Medinger qui n'a pas remis de mémoire technique. Néanmoins l'entreprise Medinger a présenté un planning conforme aux délais demandés sous réserve de conditions météorologiques favorables. L'entreprise utilise des mortiers à base de résine pour diminuer les temps de séchage.

L'entreprise Cochery opte pour une mise en oeuvre traditionnelle au mortier en indiquant 7 jours de séchage avant remise en circulation. Ces délais semblent courts sachant qu'il faut 28 jours de séchage pour obtenir des mortiers, une résistance mécanique optimum.

Enfin l'entreprise DTP2i propose une solution de base, conforme au marché mais avec un planning de 1.5 mois (2 semaines de travaux et 1 mois de séchage). Parallèlement à son offre de base, l'entreprise présente 2 variantes avec reprise de structure en EME (sur 6 cm). La variante 1 propose un lit de pose des pavés en mortier fibré à séchage rapide et la variante 2 avec un lit de pose traditionnel en mortier.

**b. Analyse du prix**

Entreprises	Base en € HT	Variante 1 en € HT	Variante 2 en € HT
COCHERY	63 473,50 €		
DTP2I	59 954,50 €	47 942,50 €	44 482,50 €
MEDINGER	59 570,50 €		

**c. Conclusions**

L'entreprise Cochery a présenté l'offre tarifaire la plus élevée et propose des délais de séchage trop courts des mortiers avant remise en circulation.

Les offres de base des entreprises Medinger et DTP2i sont bonnes techniquement ; L'une propose l'utilisation de mortier résine et l'autre une formule traditionnelle avec des temps de séchage adaptés mais ne correspondant aux délais du marché.

DTP2i présente 2 variantes sur la structure qui ne peuvent être validées que sous réserve des résultats des essais de portance. La problématique principale résultante des délais de séchage du mortier et donc de remise en circulation de la voirie, le choix de l'entreprise pourra s'orienter en fonction des possibilités de maintenir le dernier tronçon de la rue Talon fermé à la circulation pendant 2 semaines ou plus.

La variante n°2 est pour nous à éviter car l'application de mortier (lit de pose et joints) sur une structure semi-rigide (EME) peut entraîner des risques de fissures.

La variante n°1 a l'avantage de rétablir rapidement la circulation des véhicules. Néanmoins une semaine d'attente sera nécessaire avant la pose des pavés pour que les enrobés suintent. La circulation pourra être rétablie durant ce temps.

Monsieur le maire propose de prendre l'entreprise DTP2i avec la variante n°1 pour un montant total de 47 942,50 € HT soit 57 531,00 € TTC ;

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché variante n°1 avec la société DTP2i pour un montant de 57 531 € TTC.**

**Objet, Tarifs cimetière,** Monsieur le maire expose :

Tarifs actuels en vigueur			
	15 ANS	30 ANS	50 ANS
cimetière	250,00 €	500,00 €	800,00 €
urne	250,00 €	400,00 €	600,00 €
cavurne	400,00 €	600,00 €	900,00 €

  

Tarifs proposés			
	15 ANS	30 ANS	50 ANS
cimetière	100,00 €	230,00 €	400,00 €
urne	100,00 €	200,00 €	350,00 €
cavurne	200,00 €	300,00 €	600,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à modifier les tarifs du cimetière d'après les tarifs ci-dessus.**

**Objet, Commande des prestations des tontes,**

Monsieur le maire expose :

Le contrat du prestataire arrivant à échéance, la municipalité a consulté plusieurs entreprises pour la période 2018, 2019 et 2020, deux entreprises ont répondu.

- Les Jardins Sereins- -----11 340 € TTC
- EURL Stéphane GUYOT -----17 400 € TTC

Monsieur le maire propose de retenir les Jardins Sereins qui, d'une part, prévoient le ramassage des feuilles 4 fois par an en plus de la prestation demandée et d'autre part, est une entreprise de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat avec la société « les Jardins Sereins » pour un montant de 11 340 € TTC.**

**Objet, Installation de cinq tableaux numériques – Ecole Maurice SORET,**

Monsieur le maire expose :

Après avoir consulté plusieurs sociétés nous avons reçu deux propositions :

- Speechi- -----18 855,00 € HT
- ADICO-----16 787,90 € HT

Monsieur le maire propose de choisir l'ADICO pour la fourniture et l'installation de cinq tableaux numériques

## Financement tableaux numériques Ecole Maurice SORET

	Montant total HT des équipements	Subvention département	subvention DETR	part commune
Tableau numérique	9 475,00 €	4 737,50 €	2 842,50 €	1 895,00 €
Barre de son	575,00 €	287,50 €	172,50 €	115,00 €
Boitier de déport	449,70 €	224,85 €	134,91 €	89,94 €
Petites fournitures	175,00 €	87,50 €	52,50 €	35,00 €
Portable	2 906,05 €	1 453,03 €	871,82 €	581,21 €
Souris	71,25 €	35,63 €	21,38 €	14,25 €
Sacoche	70,90 €	35,45 €	21,27 €	14,18 €
Prestation technique	1 650,00 €			1 650,00 €
Accompagnement	165,00 €			165,00 €
Maintenance	1 250,00 €			1 250,00 €
	<b>16 787,90 €</b>	<b>6 861,45 €</b>	<b>4 116,87 €</b>	<b>5 809,58 €</b>
		40,87%	24,52%	34,61%

**Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché des tableaux numériques avec l'ADICO pour un montant de 16 787,00 € HT .**

**Et ont signé au registre les membres présents :**